

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE  
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 12 mars 2018, à 9 heures 40, M<sup>mes</sup> et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.*

*M. le Président :*

Chers collègues, je vous propose de commencer.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris part au deuil qui m'a frappé. Vous avez été nombreux à me témoigner votre amitié.

Je vous propose que nous commençons par la lecture des pouvoirs.

Corinne Bouchard a donné procuration à Marc Gauthier.

Anne Vérin a donné procuration à Joëlle Julien.

Jean-Louis Balleret a donné procuration à Maryse Augendre.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Nathalie Forest m'a donné procuration.

**Approbation du Procès-Verbal de la Commission Permanente du 12 février 2018**

*M. le Président :*

Le premier point porte sur le Procès-Verbal de la Commission Permanente du 12 février 2018.

Avez-vous des remarques à formuler ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORT N°1 : COLLEGES – FONDS COMMUN DES SERVICES  
D’HEBERGEMENT – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

*M. Mulot :*

Ce rapport a pour objet la répartition, entre les collèges qui en ont fait la demande, d’une aide pour le renouvellement et la réparation des matériels de restauration pour un montant total de 12 453,85 €

Le Département assure la gestion du fonds commun des services d’hébergement, d’une part en assurant l’encaissement des cotisations des collèges et d’autre part en effectuant la répartition des aides à l’acquisition de matériels ou de réparations des équipements de cuisine des 25 cuisines de collèges.

En ce qui concerne les réparations, objets du présent rapport, la commission d’examen des demandes, composée du Vice-Président à l’Education et des services (Direction du Patrimoine bâti et Direction de l’Education) établit une proposition de répartition en tenant compte des exigences de continuité de service et de respect des règles d’hygiène et de sécurité alimentaires. La proposition de répartition des aides est effectuée à partir des critères prioritaires suivants :

- garantir le maintien en température (chambres froides, armoires chaudes),
- assurer la continuité du processus de nettoyage (lave-vaisselles),
- assurer la continuité du fonctionnement des équipements de cuisson (fours, sauteuses, étuves,...).

Huit collèges éligibles à ces critères ont formulé une demande dont le montant total s’élève à 12 453,85 € (voir tableau en annexe au rapport), étant précisé que la trésorerie disponible, à la date de la commission, est de 18 153,84 €

Les huit collèges concernés sont les suivants : Moulins-Engilbert, Saint-Pierre-le-Moûtier, Lormes, Saint-Benin-d’Azy, Adam-Billaut (Nevers), Decize, Montsauche-les-Settons, Corbigny.

Vous trouverez en annexe le tableau reprenant les propositions de la commission, pour la répartition des 12 453,85 € en question.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Personne n’est contre ni ne s’abstient ?

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**RAPPORT N°2 : PRET D’OBJETS DE LA COLLECTION DU DEPARTEMENT  
DE LA NIEVRE A LA MEDIATHEQUE DE NEVERS**

*Mme Guérin :*

Ce rapport concerne la signature d’une convention avec la médiathèque Jean-Jaurès de la ville de Nevers pour le prêt de deux

affiches appartenant à la collection d'objets du Département de la Nièvre dans le cadre de l'exposition « La RN7, route mythique ». Cette exposition se tiendra du 27 avril au 16 septembre 2018.

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe du prêt et les termes de la convention à passer avec la Ville de Nevers et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Nous pouvons nous féliciter de participer à cette belle exposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°3 : ESPACE NATUREL SENSIBLE – CONVENTION D'ENTRETIEN COURANT**

*Mme Delaporte :*

Comme chaque année, il vous est proposé de signer la convention entre le groupement de chasseurs de La Celle sur Loire et le Département pour l'entretien de l'Espace Naturel Sensible des Brocs, au nord de Cosne-sur-Loire. La convention porte sur un montant de 1 606 €

L'objectif de ce type de convention est que localement les acteurs s'emparent du site, s'y attachent, et participent à son entretien.

Les équipes du Conseil départemental chargées de l'entretien des espaces naturels sensibles peuvent difficilement être présentes sur les 17 ENS, surtout à cette époque-ci, où la nature reprend ses droits. Avoir recours à ce type de dispositif permet que l'entretien courant se fasse par des acteurs locaux, et que ces acteurs et le public s'emparent du site et s'y attachent.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

*M. Veneau :*

A La Celle, la mise en œuvre de ce dispositif fonctionne bien. Des événements se déroulent autour du plan d'eau. L'entretien, qui se fait par l'intermédiaire d'une association, se déroule bien. Les amicales organisent des animations.

*M. le Président :*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°4 : PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE, L'HABITAT INDIGNE ET EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE – MAINTIEN A DOMICILE**

*M. Legrain :* Dans le cadre du PIG de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, plusieurs types de dossiers sont présentés :

- 9 dossiers de demande de subvention présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal.

- 2 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur maintien à domicile en proposant des travaux qui favorisent l'autonomie dans le logement.

- 1 dossier de demande de subvention présenté par un propriétaire occupant pour améliorer l'état général ainsi que les performances énergétiques de son habitat principal.

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :* A titre d'information, je souhaiterais savoir comment s'organise l'information des locataires ou des propriétaires sur ces possibilités d'aides en provenance du Conseil départemental.

*M. Legrain :* La collectivité communique sur les dispositifs à travers de différents modes opératoires : nos travailleurs sociaux, Nièvre Renov, la presse. L'Etat communique également sur la question de la rénovation énergétique. Nous souhaiterions avoir plus d'impact sur le territoire en la matière, et qu'ainsi davantage de personnes bénéficient des différents programmes. Des crédits sont affectés à ce type d'opérations, en provenance de l'Etat et du Département. Les Conseillers départementaux peuvent par ailleurs communiquer sur le sujet. Je demeure à la disposition de tous pour trouver des solutions quant aux aides pouvant être sollicitées.

*M. le Président :* En lien avec ce qui a été indiqué, j'ai éprouvé le besoin de rencontrer une personne aidée auparavant par la collectivité. Vendredi, avec Blandine Delaporte et Jacques Legrain, je me suis rendu à Prémery, pour rencontrer une personne ayant bénéficié du dispositif. Vous pourriez avoir la liste des personnes qui ont bénéficié de ce type d'aides de la part du département, et cette information vous

permettrait éventuellement, si vous le souhaitez, de contacter les bénéficiaires.

La personne que nous avons rencontrée pour notre part venait de passer deux ans sans avoir le chauffage dans sa maison. Avec ce dispositif, elle a réalisé des travaux pour un montant de 13 000 € (mise en place d'une chaudière, travaux d'isolation...). Il ne restait plus à cette personne qu'à prendre en charge la somme de 2 000 €. Il lui resterait à compléter cette première étape par un nouveau programme destiné à traiter le trou existant au niveau du toit de la maison. Quant au mécanisme d'information, il faut signaler que cette personne avait eu connaissance de l'information par le centre social.

Nous vous transmettrons les bénéficiaires des aides attribuées au titre du PIG par canton. Ils pourront, si vous les rencontrez, vous exposer son cheminement.

Concernant notre visite de vendredi, il se trouvait que la personne était entrée dans le dispositif « Zéro chômeur de longue durée ». La discussion avec elle était intéressante. On voit, par la discussion que j'ai pu avoir, notamment avec les représentants du centre social, que le dispositif « Zéro chômeur de longue durée » est en train de changer complètement à la fois les relations sociales et la mixité sociale, sur ce département. Cette personne a pu retrouver la capacité à faire des progrès. Elle vivait dans une maison sans chauffage, et ses problèmes sociaux s'aggravaient. Or, le fait d'être dans un dispositif où elle travaille lui permet de « sortir la tête de l'eau », et de faire des progrès. Des constatations de ce type sont importantes. Des initiatives intéressantes sont prises sur nos territoires pour sortir des populations de la précarité et de la mauvaise situation sociale dans laquelle elles se trouvent.

Pour que ces dispositifs deviennent parlants, je propose que nous vous adressions la liste des personnes qui bénéficient de ces opérations, ce qui pourra, si vous le souhaitez, vous permettre de les rencontrer et de recueillir des informations complémentaires sur le sujet.

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Monsieur le Président, vous connaissez ma position sur ce point. Néanmoins, dans la mesure où deux personnes sont concernées par un programme en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, je m'abstiendrai.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Mer.

*Mme Mer :*

Par rapport aux artisans qui réalisent les travaux, existe-t-il des contraintes particulières pour répondre favorablement à une demande d'un client ? Je pense notamment aux certifications RGE,

QUALIBAT. De grosses sociétés font, par voie de presse, de la promotion pour des travaux d'isolation donnant lieu à réduction d'impôts, car elles bénéficient des normes RGE, etc. J'ai l'impression que cela peut créer une sorte de concurrence déloyale entre les grosses entreprises, qui peuvent répondre à ces demandes, et les entreprises de taille plus modeste, alors que celles-ci pourraient aussi bénéficier de ce dispositif dans une perspective de développement de leur activité.

*M. le Président :*

La parole est à Jacques Legrain.

*M. Legrain :*

Les entreprises doivent être agréées RGE pour se rémunérer sur des certificats d'économies d'énergie, pouvant ainsi proposer au client des prix très faibles par exemple sur la réfection de combles.

Pour compléter par rapport à mon propos précédent en réponse à Daniel Rostein, le Plan Départemental de l'Habitat permet que des propriétaires modestes et très modestes puissent avoir accès à des aides liées à l'économie d'énergie. Par quatre fois, nous avons fait le tour de l'ensemble du département pour rencontrer les communautés de communes pour leur faire part du résultat du PDH et des outils que nous mettons en place. Peu d'élus sont cependant venus assister à ces réunions. Cet outil améliore vraiment le confort de nos compatriotes. Il s'agit d'un outil qui est au service des économies d'énergie.

Des économies sont constatées chez les particuliers, mais c'est aussi de l'économie apportée aux entreprises de ce département.

La Chambre des Métiers, la Fédération Française du Bâtiment sont parties prenantes de ces dispositifs. Ils financent des outils que nous avons mis en place dans ce département. Nous avons vraiment une mobilisation locale et une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Nous souhaitons que la population soit informée de ces programmes, car des crédits existent sur notre territoire en la matière. Certaines communautés de communes apportent une participation financière, pour enrichir ces interventions : Luzy, ma communauté de communes, etc. Cela permet à des personnes qui peuvent être au RSA de pouvoir faire des travaux fondamentaux, pouvant atteindre 12 000 à 13 000 €. Le Fonds de Solidarité pour le Logement apporte des subventions pouvant atteindre 90 % de la dépense. C'est le moyen qui permet la prise en charge de ce type de dépenses.

*M. le Président :*

Pour compléter la réponse apportée à Mme Mer, j'indique que les entreprises doivent être RGE au moment de la signature du devis. Même si ce n'est pas marqué dans le règlement, il est opportun que les entreprises nivernaises puissent intervenir. Cela contribue à l'économie circulaire. Pour la personne que j'ai vue dernièrement, les dépenses ont représenté 13 000 €. Le Département a apporté 1 300 €. 2 000 € ont été apportés par la personne, le reste étant apporté par

l'Etat. Une entreprise a travaillé en local, et la personne a amélioré le cadre de son habitat et a réalisé des économies d'énergie. Je pense que, quand on établit le bilan, il est positif. Je vous invite à aller voir les bénéficiaires, et observer comment le dispositif fonctionne.

Dans cette démarche, le SIEEEN est partenaire depuis le début, au niveau de l'outil SACICAP PROCIVIS. Lorsqu'une entreprise fait un devis de 12 000 ou de 15 000 € chez une personne touchant 500 € par exemple, elle a besoin d'être sécurisée au niveau du paiement. Une convention est passée avec SACICAP PROCIVIS et avec le bénéficiaire, et c'est cette structure qui reçoit les subventions, qui paie les entreprises. Le reste dû est étalé sur une certaine période sans intérêt.

*Le Journal du Centre* a évoqué dernièrement un projet de copropriété à Marzy. Le CDHU fait un très bon travail, mais il faut aussi signaler la mobilisation des services de l'Etat, avec la Direction Départementale des Territoires, les services du Conseil départemental et de l'Agence Locale de l'Energie pour préparer des dossiers de ce type et apporter tous les financements utiles. Une opération de ce type représente deux ans de travail. Cette ingénierie est au service de notre département, et elle peut mobiliser des fonds au bénéfice de nos entreprises et de nos compatriotes.

*M. le Président :*

Nous allons voter sur ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Une abstention.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°5 :           GESTION DE LA DETTE – EXERCICE 2017**

*M. Bourgeois :*

Dans le cadre de la gestion de la dette, l'Assemblée Départementale a accordé une délégation le 3 avril 2015 visant à autoriser M. le Président du Conseil départemental, le Directeur Général des Services ou le Directeur des Finances à souscrire les contrats et à conduire les réaménagements de prêts. L'usage de cette autorisation doit ensuite faire l'objet d'un rapport *a posteriori* à la Commission Permanente.

Il m'appartient donc de porter à votre connaissance les opérations intervenues en ces domaines.

4 prêts ont été contractés par la collectivité :

. En avril 2017, prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de 4 M€ à un taux de 0 % dans le cadre des travaux de réhabilitation du collège Aumeunier Michot à La Charité-sur-Loire.

. En octobre 2017, prêt contracté auprès de la Banque Postale, pour contribuer à financer les programmes d'investissement de la collectivité, pour un montant de 10 M€ sur un taux variable.

. En décembre 2017, prêt auprès de la Caisse d'Épargne pour Magny-Cours, au taux fixe de 1,39 % pour 1,4 M€

. Pour Magny-Cours également, prêt de 4 M€ à un taux fixe de 1,39 %.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la souscription de 4 prêts sur l'exercice 2017 :

4 M€ auprès de la CDC

10 M€ auprès de la Banque Postale

4 M€ auprès de la Caisse d'Épargne

et 1,4 M€ auprès de la Caisse d'Épargne sur le budget annexe Magny-Cours.

*M. le Président :*

Une petite précision : nous ne votons pas sur ces emprunts, puisqu'ils ont été établis. Nous votons sur le fait que nous vous en avons parlé.

La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :*

Dans le rapport qui nous est présenté à la page 23, annexe 3, serait-il possible d'indiquer les durées d'emprunt ?

*M. Bourgeois :*

Ils sont tous sur une durée de 20 ans.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Je m'étonne que l'on puisse encore contracter des prêts à taux variable, même si, actuellement, la situation paraît être plutôt favorable, mais on nous annonce cependant une montée des taux d'intérêt.

Sur 15 ans, le montant des intérêts est beaucoup moins élevé.

La collectivité ne peut-elle plus contracter sur 15 ans parce que les mensualités sont trop importantes ? Je m'interroge sur les capacités financières du Département.

*M. le Président :*

La parole est à Daniel Bourgeois.



*M. Bourgeois :* Cela répond à une stratégie d'emprunt. On nous dit depuis plusieurs années que les taux vont remonter. Actuellement, ils ne baissent toujours pas. Nous diversifions les banques, et nous avons du prêt à taux zéro et du taux constant. C'est la stratégie, et il n'y a aucun péril en la matière.

*Mme Boirin :* C'est vrai pour l'heure, mais peut-être pas pour longtemps encore.

*M. Bourgeois :* Oui, c'est ce que l'on disait déjà il y a cinq ans.

*Mme Boirin :* On verra dans cinq ans.

*M. Joly :* Il y a cinq ans, nous avons bien fait de rester en taux variables sur une partie de notre dette, car nous avons gagné de l'argent. Depuis quelques semaines, à nouveau les taux baissent.

Mme Boirin préfère peut-être spéculer à la hausse. Dans ce choix, nous préférons spéculer à la baisse.

*M. le Président :* De plus, les prêts sont encadrés. Ils sont limités dans la hausse. Nous avons une démarche de prudence. Je suis d'accord que l'on ne connaît pas l'avenir ; cependant, ces prêts sont encadrés, ils ne passeront pas à 15 %.

Sur le fait que ces prêts vous ont été présentés, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°6 : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ANCIEN TRACE DE LA RD 146**

*M. Herteloup :* La Commune de Chaumot a sollicité du Conseil départemental le transfert de l'ancien tracé de la RD 146 dans son domaine public communal pour y implanter une bâche incendie.

Par courrier en date du 23 janvier 2018, le Conseil départemental a proposé de lancer la procédure de transfert de l'ancien délaissé de la RD 146 dans le domaine public communal de Chaumot.

Il vous est proposé de transférer dans le domaine public communal de Chaumot l'ancien tracé de la RD 146, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°7 : CESSION À TITRE GRATUIT DES MATÉRIELS RADIO**

*M. Herteloup :*

Nièvre Travaux et Matériels dispose de différents matériels de radio, usagés et ne présentant plus d'intérêt pour le Conseil départemental.

Aussi, il est proposé la cession à titre gratuit des postes mobiles :

- de marque SEE à la DIR Centre Est, qui effectuera en échange le démontage gratuit des antennes radio,
- de marque SAGEM au Département de la Charente maritime (17).

S'ils ne sont pas cédés, ils devront être détruits. En outre, le Département devra faire procéder au démontage des antennes radio et en supporter le coût.

Ces postes de radio disposent d'un système intégré utilisant une fréquence spécifique de 40 MHz et ils ne peuvent être utilisés que par des services tels que les DIR et les Conseils départementaux utilisant toujours cette fréquence.

Il vous est proposé :

- de céder à titre gratuit des postes mobiles, fréquences 40 MHz de la marque SEE à la DIR Centre Est et des postes mobiles de la marque SAGEM au Département de la Charente maritime
- d'autoriser la sortie de ces radios de l'inventaire de Nièvre Travaux et Matériels,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre à signer toutes les pièces relatives à cette cession.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°8 : VENTE DU TERRAIN DES « CAVES DE L'ANGUISON » A CORBIGNY**

*M. Herteloup :*

Conformément à la décision de la Commission Permanente du 16 octobre 2017, le terrain de 363 m<sup>2</sup> de la propriété des Caves de l'Anguison à Corbigny a fait l'objet d'une mise en vente aux enchères par internet sur le site Agorastore avec une mise à prix de 1 100 €

Lors de cette vente, M. Laurent Legeron, domicilié à Corbigny, a présenté la meilleure enchère, soit 4 587,16 € nets pour la collectivité et 412,84 € de frais d'agence pour Agorastore. Aucune enchère n'a été faite pour le reste de la propriété, à savoir la parcelle bâtie cadastrée section AR n°39 et mise à prix à 38 000 €

Compte tenu de cet élément, il a été proposé une nouvelle mise à prix à 15 000 € lors d'une prochaine période d'enchères.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre le terrain cadastré section AR n°31 à M. Laurent Legeron à un prix fixé à 4 587,16 € net pour le Département,
- de remettre en vente la parcelle bâtie cadastrée section AR n°39 avec une mise à prix de 15 000 €
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations, et notamment l'acte de vente et si besoin la procuration pour vendre établis par l'étude de Maître Cerato, notaire à Bléneau (89).

*M. le Président :*

Un dossier partiellement terminé, puisqu'une partie demeure à vendre.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°9 : COLLEGE AUMEUNIER MICHOT À LA CHARITE SUR LOIRE – ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ 2015-194 LOT N°13 - DESAMIANTAGE**

*M. Mulot :*

Ce rapport concerne la passation d'un acte modificatif au marché de travaux de désamiantage dans le cadre du projet de restructuration du collège Aumeunier Michot à La Charité-sur-Loire, suite aux évolutions de la réglementation et aux demandes de la direction du travail.

L'acte modificatif a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires de désamiantage, suite aux rapports de contrôle technique faits à la demande des services de l'inspection du travail,

dans le cadre de la restructuration du collège Aumeunier Michot à La Charité-sur-Loire. Il importe, en conséquence, de conclure un acte modificatif n°2 avec l'entreprise SBDR (titulaire du lot n°13 désamiantage) afin d'augmenter ses prestations pour un montant de 92 000 € HT, ce qui porte son marché à 278 459,44 € HT (soit 49,34 % d'augmentation).

La Commission d'Appel d'Offres pour ce lot, dont l'augmentation dépasse 5 % du montant initial des marchés, a été sollicitée et a émis un avis favorable le 29 janvier 2018 à la passation de cet acte. Tous les autres lots seront impactés par une augmentation du délai pour ce chantier, qui avoisinera un mois. Des ordres de service pour la prolongation du délai seront adressés à l'ensemble des titulaires.

Il vous est proposé :

- de valider les termes de l'acte modificatif n°2 au marché 2015-194 - lot n°13 « désamiantage » passé avec la société SBDR dans le cadre de l'opération de restructuration du collège Aumeunier Michot à La Charité-sur-Loire et ainsi d'augmenter ce marché de 92 000 €HT, ce qui le porte à 278 459,44 €HT (soit + 49,34 %).
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les documents correspondants.

*M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ?

*Mme Augendre :* Je me demandais s'il était possible d'augmenter ainsi de 49 % un marché.

*M. le Président :* Effectivement, on peut se poser la question. Cependant, le règlement a subi une modification entre les deux parties. Nous sommes donc dans une situation un peu particulière.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°10: VENTE D'UN TERRAIN À LA COMMUNE DE CLAMECY**

*M. Herteloup :* Le Département de la Nièvre est propriétaire, depuis 1970, de 2 terrains privés dans la partie sud-ouest de la commune de Clamecy. Ces terrains sont cadastrés ZE 115 et ZE 117. La parcelle ZE 115 est utilisée comme lieu de dépôt de matériaux pour la gestion des routes départementales, et la parcelle ZE 117, quant à elle, est restée à l'état naturel. Sa surface est de 3 822 m<sup>2</sup>. Elle est sans usage et ne présente plus d'intérêt à être conservée par le Département.

Lors d'une vente d'une parcelle voisine avec une personne privée, le notaire chargé de l'affaire a souhaité connaître l'intention du Département concernant une vente éventuelle de la parcelle ZE 117 au profit de son client au prix de 1 000 €/hectare.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, la commune de Clamecy, déjà propriétaire des terrains jouxtant la parcelle ZE 117, décide d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de ce terrain dans le but d'augmenter sa réserve foncière, ce au prix de l'estimation de France Domaines, à savoir 840 € pour une surface de 3 822 m<sup>2</sup>, soit un ratio de 2 197 €/hectare.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre la parcelle cadastrée ZE 117 située au sud-ouest de Clamecy à la commune de Clamecy, pour un prix net vendeur de 840 €
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment, *in fine*, l'acte ou la procuration établi(e), pour la vente, par le notaire désigné par l'acquéreur.

*M. le Président :*

Pas de remarque ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°11 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AIRE DES TILLEULS A BAYE (COMMUNE DE BAZOLLES) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMOGNES CŒUR DU NIVERNAIS**

*M. Herteloup :*

L'aire dite « des Tilleuls » à Baye, commune de Bazolles relève du domaine public du canal du Nivernais sur la section concédée par l'État au Département de la Nièvre jusqu'en 2022.

Cet espace présente un potentiel de développement touristique intéressant pour la communauté de communes Amognes-Coeur du Nivernais dans le cadre de ses compétences. La communauté de communes souhaite y aménager une aire multi-services. Son projet porte sur la réalisation d'une aire de stationnement pour camping-cars, l'installation d'une borne de services pour ces derniers, l'implantation de jeux pour enfants, la réhabilitation des sanitaires déjà présents sur le site, ainsi que tous les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de cet espace (éclairage, cheminement pour personnes à mobilité réduite notamment).

Dans cette perspective, la communauté de communes sollicite la mise à disposition de l'aire des Tilleuls dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

L'autorisation peut être accordée à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2021, terme de la concession du canal du Nivernais.

Il vous est donc proposé :

- de réserver une suite favorable à la demande d'autorisation de l'occupation temporaire à titre gratuit de l'aire des Tilleuls à Baye (commune de Bazolles), au profit de la communauté de communes Amognes-Coeur du Nivernais pour l'aménagement d'un espace multi-services, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

La prochaine Commission Permanente aura lieu le 9 avril.

La session plénière aura lieu les 26 et 27 mars. Nous aurons un moment consacré le 27 mars à une question relative aux pompiers.

Je passe la parole à Guy Hourcabie.

*M. Hourcabie :*

Une commission a été diligentée par le ministère de l'Intérieur sur le développement du volontariat chez les pompiers. Elle se rend dans divers départements. Elle sera présente le 27 mars de 10 h 30 à 15 h 30. J'ai proposé qu'elle soit entendue par les Conseillers départementaux, notamment sur le thème des urgences de nuit, sur lequel il faut que nous intensifions notre pression, car je crains que des décisions ne se prennent en dehors de nous, et que nous ne soyons guère entendus.

Le Colonel Faure, Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, la sénatrice Troendlé, et un sénateur, font partie de cette mission. A 10 h 30, ils nous présenteront l'objet de leurs travaux. Nous leur présenterons nos dossiers. La mission rencontrera ensuite les sapeurs-pompiers volontaires du département à La Sangsue. Ils repartiront à 15 h 30. J'espère qu'ils auront engrangé chez nous beaucoup de bonnes idées.

*M. le Président :*

Je vous remercie. Bonne journée à tous.